

ORDRE DU JOUR DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015 A 18H30

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2015

DOSSIER N°1 - FESTIVITES – PLAN DE FINANCEMENT DU CHALLENGE DES ELUS DU GARD – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Le coût de cette journée s'est élevé à 4002€ en dépenses directes pour la Mairie. Les recettes des sponsors ont représenté 3150€ et des cadeaux divers :

Entreprises		TOTAL =	3 150
-------------	--	---------	--------------

1	VRD Provence	30390 Domazan		300
2	DTZ	30000 Nîmes		300
3	Cereg	30660 Gallargues le Montueux		250
4	SAUR	30 400 Villeneuve lez Avignon		500
5	Cise	30400 Villeneuve lez Avignon		500
6	Crédit Agricole	30150 Roquemaure	Casquette et sacs	100
7	Rubis Saint Laurent	30126 Saint Laurent des Arbres		500
8	Synthévert	30150 Roquemaure		100
9	Assoc Entreprises de l'Aspre	30150 Roquemaure		100
10	Frédéric Valli	30150 Roquemaure		300
11	Paprec Méditerranée	30131 Pujaut		200

12	TPCR	30630 Verfeuil	Prise en charge directe de repas	495
13	Intermarché	30150 Roquemaure	200 Boites de biscuits	
14	Lidl	30150 Roquemaure	Boissons et snack	
15	Rubis Père et Fils Connaux	30330 Connaux	casquettes , stylo	
16	Conseil Départemental	3000 Nîmes	Tshirt, stylo, sacs	
17	Les Jardins de l'île	30150 Roquemaure	Un olivier	
18	Domaine des Carabiniers	30150 Roquemaure	12 Bt Lirac blanc	
19	Champagne Mouzon	51360 Verzenay	6 Bt Champagne	
20	Monti sports	Bagnols sur Cèze	T shirts	
21	Le Brin d'Olivier		Apéro	

DOSSIER N°2 - FESTIVITES – SUBVENTION AU COMITE DES FETES – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Pour assurer leur programme de fin d'année, le Comité des Fêtes a sollicité une nouvelle aide 12 000€ et l'excédent 2015 viendra en déduction de la subvention 2016.

DOSSIER N°3 - RESSOURCES HUMAINES – PRIME FIXE ANNUELLE – MAJORATION – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Prime fixe annuelle de 181.95€ pour 2015 à valoriser de 3% pour 2016 soit 187.58€. Il est rappelé qu'une deuxième prime annuelle est allouée aux agents titulaires et non titulaires en fonction de la présence.

DOSSIER N°4 - CIMETIERE – REGROUPEMENT « MORTS POUR LA FRANCE » ET DEMANDE DE SUVENTION – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Dans le cadre de la restructuration du cimetière communal et des procédures de reprise en cours, il a été constaté que de nombreuses sépultures de soldats « morts pour la France » ne sont plus ni visitées, ni entretenues. Une réunion avec le Souvenir Français du Département a eu lieu le 11 mai 2015

Considérant que pour honorer leur mémoire il a été décidé de créer un espace qui leur sera dédié et dans lequel reposeront leurs dépouilles,

En confirmation de la décision N°2015_076 du 8 septembre 2015 portant commande aux PF TILLIER (Les Angles) pour créer une tombe de regroupement

Considérant que la dépense est de 8460 € HT, il est proposé de solliciter une aide auprès de la délégation départementale du SOUVENIR FRANÇAIS.

DOSSIER N°5 - TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OT DE ST LAURENT ET L'ARDT – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

Projet ci-joint

DOSSIER N°6 - ANIMATION – CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LES FRANCAS 2016 A 2018 – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU

Dans les mêmes conditions que depuis 3 ans, il est proposé de reconduire le partenariat avec Les Francas pour l'Espace Jeunes 11-17 ans ; convention ci-jointe

DOSSIER N°7 - FONCIER – TARIF DE L'OCCUPATION DU DP PAR LA STATION SERVICE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

L'ancienne municipalité a décidé de régulariser les occupations du domaine public par les commerçants notamment pour les terrasses mais surtout pour l'occupation foncière des vérandas côté Boulevard National.

Une convention type a été votée en conseil municipal du 16 juin 2011 et les tarifs fixés par délibération du 27 octobre 2011. Ces conventions sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il convient de fixer un tarif particulier pour la station service SERVOZ car des cuves sont enterrées sous la chaussée. Proposition :

. 5€ du mètre carré l'an pour l'emprise globale (80m²)

. 8€ du m² pour les postes d'essence (10m²)

. 7.5m² pour l'occupation des cuves en sous-sol (selon l'implantation 35m²)

Le tarif annuel pourra correspondre à une redevance de 742.50 € par an selon plan d'occupation établi par le propriétaire de la station.

DOSSIER N°8 - FESTIVITES – CONVENTION DE CESSION TEMPORAIRE DE LA LICENCE IV AU COMITE DE FETES – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Voir convention type ci-jointe ; pour le spectacle de « Joe Cocker » le 13 novembre 2015.

DOSSIER N°9 - FONCIER – ANNULATION DE LA CESSION DE LA PARCELLE AHN°1442 A LA CCCRG – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Dans le cadre de l'ancien projet de construction de bureaux de la CCCRG et d'un multi-accueil, il avait été entendu et voté en séance du 19 janvier 2012 de céder à la Communauté de Communes une bande de terrain déclassée du Domaine public, d'une superficie de 18m² en vue d'y construire la rampe d'accès.

Considérant que le projet ne s'est pas réalisé et que le projet en cours de créer un siège de la CCCRG ne nécessite pas la rampe, il convient d'annuler ce projet de cession.

DOSSIER N°10 – RESEAUX SECS – PROGRAMME 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SMDE – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Travaux prévus : voir récapitulatif ci-joint pour 99 535.35€ HT

DOSSIER N°11 – INTERCOMMUNALITE – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU VAUCLUSE – RAPPORTEUR : M LE MAIRE

Document reçu le 7 octobre 2015 par la Préfecture du Vaucluse en cours d'analyse. Les communes ont deux mois pour délibérer. Document accessible sur le site internet suivant :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/revision-2015-2016-du-schema-departemental-de-a10492.html>

Ou à demander au Secrétariat Général pour transmission par email ou consultable sur place.

Avis favorable pour rejoindre le Grand Avignon avec Montfaucon.

DOSSIER N°12 – INTERCOMMUNALITE – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD – RAPPORTEUR : M LE MAIRE

Si réception du schéma du Gard d'ici le 15 octobre, même avis que le précédent dossier.

DECISIONS DU MAIRE

- . N°2015_073 du 7 septembre visée le 22 : déclaration de projet de l'aire d'accueil des gens du voyage confiée à TOURNEVIRE représentée par Aimée MARINO LAMY de Tarascon au prix de 3600 € HT
- . N°2015_077 du 22 septembre visée le 22 : travaux de chauffage de la Collégiale par l'entreprise Mariani d'Avignon du lot N°1 – Gros Œuvre au coût de 22 715.33 € HT en tranche ferme et 5 274.35€ HT en Option 1 pour le chauffage de l'autel
- . N°2015_078 du 22 septembre visée le jour même : travaux de chauffage de la Collégiale Lot N°2 – électricité-chauffage confié à DELESTRE de la Séguinière (49) au coût de 39 925.71€ HT en tranche ferme et 2574.85€ HT en option 1
- . N°2015_079 du 30 septembre visée le 1^{er} octobre : indemnisation de la SMACL pour un sinistre d'un miroir pour 92.40€ et en attente de la franchise de 300€ car tiers connu et constat amiable
- . N°2015_080 du 7 octobre visée le 8 : Mobil-home Route de Nîmes – Référé au TGI – Désignation de Me MARGALL, Avocat
- . N°2015_081 du 7 octobre visée le 8 : animations de CRREA d'Avignon aux SESAM 2015/16 à la Maternelle pour 35€ de l'heure net de TVA (temps de préparation, d'intervention définis).

QUESTIONS DIVERSES